



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Publication des documents de politique transversale (DPT)

Question écrite n° 22000

Texte de la question

Mme Fiona Lazaar attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur l'information du Parlement en matière budgétaire, notamment à travers la publication des documents de politique transversale (DPT). Les documents de politique transversale, au sens de l'article 51 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), constituent des annexes générales du projet de loi de finances de l'année. Il s'agit de documents précieux qui apportent à la représentation nationale une vision précise de l'action de l'État dans des domaines définis. À titre d'exemple, la politique publique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes se caractérise par une très grande transversalité dans la mesure où cette problématique irrigue l'ensemble des champs de l'action publique. À ce titre, le DPT « Égalité femmes-hommes » qui fait état des moyens mobilisés concourant à cette politique publique transversale, au-delà du seul programme 137 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes, est un document important pour le travail parlementaire sur le budget. Toutefois, dans son rapport d'information déposé le 31 octobre 2017 au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le projet de loi de finances pour 2018, Mme la députée regrettait la publication tardive du DPT « Égalité femmes-hommes » relatif à ce même projet de loi. Elle souhaiterait ainsi savoir si une réduction des délais de publication des documents de politique transversale est envisagée par le Gouvernement, de manière à permettre une parfaite information du Parlement en matière budgétaire.

Données clés

Auteur : [Mme Fiona Lazaar](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22000

Rubrique : Égalité des sexes et parité

Ministère interrogé : [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7033

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)